

DEPARTEMENT DU  
FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE  
BREST

COMMUNE DE  
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
**138/2022**

**OBJET : AUTORISATION D'ANIMATION**

**KERMESSE DE ROZ AVEL / 18 JUIN**

**Le** Maire de la Commune de PLOUGONVELIN ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2212-2;

**Vu** la loi 95-73 du 21/01/1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité et notamment son article 23, 1<sup>er</sup> alinéa ;

**Vu** la loi N° 2004-811 du 13/08/2004 de modernisation de la sécurité civile ;

**Vu** le décret n°97-646 du 31/05/1997 relatif à la mise en œuvre de service d'ordre par les organisateurs de manifestation sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif et sa circulaire d'application ;

**Considérant** la déclaration de l'organisateur et les annexes jointes ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1:** Madame Maudet, présidente de l'Association APE Roz Avel et responsable de la manifestation, est autorisée à organiser :

- Animation « **LA KERMESSE DE ROZ AVEL** » à la période et lieu suivants :
- **18 Juin 2022 à l'enclos des moines, Saint Mathieu**

**ARTICLE 2 :** l'organisatrice appliquera les prescriptions suivantes :

- Respecter attentivement les consignes générales, textes et règlements applicables, notamment à toutes les manifestations accueillant du public.
- Dans le cas d'installation de tentes et structures, s'assurer du bon montage et de la bonne utilisation de celles-ci. Une attestation de bon montage avant ouverture au public sera réalisée.
- Veiller à une bonne organisation des circulations du public à l'intérieur du site afin d'éviter un phénomène d'engorgement, de poussée.
- Respecter les éléments de mise en œuvre de la manifestation tels que déclarés et versés au dossier de sécurité.

**ARTICLE 3 :** L'Organisatrice, la Directrice Générale des Services, le Commandant de la brigade de Gendarmerie, le chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à PLOUGONVELIN, le 08/06/2022

Le Maire, Bertrand Audren

